

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 9 septembre 2025

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le 9 septembre 2025, à 18 h 30, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS(ES) :

Siège #1	Steve Roy, conseiller
Siège #2	Berthier Fortin, conseiller
Siège #3	Johanne Fillion, conseillère
Siège #4	Lyne Gagnon, conseillère
Siège #5	Marco Sirois, conseiller
Siège #6	Serge Fillion, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire, Rémi Fortin.

La personne qui préside la séance, soit Monsieur Rémi Fortin, informe le conseil qu'à moins qu'il ne le manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit Monsieur Rémi Fortin, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Rémi Fortin, maire, ouvre la séance à 18 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes qui assistent à la séance.

2025-09-136 RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 152 du *Code municipal du Québec* prévoit que l'avis de convocation d'une séance extraordinaire doit être transmis dans un délai minimal de 24 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir été avisés de la présente séance extraordinaire et consentent unanimement à renoncer audit avis de convocation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE tous les conseillers renoncent à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.

QUE la séance extraordinaire se tienne immédiatement, conformément à la loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Conformément à la résolution adoptée, tous les membres du conseil signent la renonciation à l'avis de convocation, laquelle est annexée au présent procès-verbal.

2025-09-137 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

D' l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 9 septembre 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-09-138 ADJUDICATION DE CONTRAT – TRAVAUX D'ENROCHEMENT ET DE STABILISATION DE LA ROUTE RICHARD – SANI-SABLE L. B. INC.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 9 septembre 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a reçu, le 8 septembre 2025, une lettre de la ministre France-Élaine Duranceau, du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, confirmant l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Volet aménagement résilient du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations;

CONSIDÉRANT QUE la demande de soumissions pour la réalisation des travaux d'enrochement et de stabilisation de la route Richard a été publié sur la plateforme d'appel d'offres SEAO sous l'avis numéro 35142TTA;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 6 août 2025 à 14 h;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu l'analyse des offres préparée par la firme Tetra Tech, laquelle confirme que le plus bas soumissionnaire est conforme;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Sani-Sable L. B. inc. pour un montant de 687 524.98 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

D'adjuger à Sani-Sable L. B. inc. le contrat pour la réalisation des travaux d'enrochement et de stabilisation de la route Richard, au montant de 687 524.98 \$, taxes en sus.

D'autoriser Monsieur Rémi Fortin, maire et Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

D'imputer la dépense aux postes budgétaires appropriés et de reconnaître la contribution financière gouvernementale annoncée dans le cadre du programme mentionné ci-haut et selon le profil financier énoncé à la résolution numéro 2025-09-128 de la séance ordinaire du 2 septembre 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-09-139

ADJUDICATION DE CONTRAT – TRAVAUX D'ENROCHEMENT ET DE STABILISATION DE LA ROUTE RICHARD – SURVEILLANCE DES TRAVAUX – AQUA INGENIUM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a reçu, le 8 septembre 2025, une lettre de la ministre France-Élaine Duranceau, du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, confirmant l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Volet aménagement résilient du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à une demande de soumissions pour les services de surveillance des travaux du projet d'enrochement et de stabilisation de la route Richard;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 21 août 2025 à 14 h;

CONSIDÉRANT QUE le plus soumissionnaire conforme est Aqua Ingenium pour un montant de 42 333 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Steve Roy, et résolu :

D'adjuger à Aqua Ingenium le contrat de surveillance des travaux pour le projet d'enrochement et de stabilisation de la route Richard, au montant de 42 333 \$, taxes en sus.

D'autoriser Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

D'imputer la dépense aux postes budgétaires appropriées et de reconnaître la contribution financière gouvernementale annoncée dans le cadre du programme mentionné ci-haut et selon le profil financier énoncé à la résolution numéro 2025-09-128 de la séance ordinaire du 2 septembre 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-09-140

ADJUDICATION DE CONTRAT – TRAVAUX D'ENROCHEMENT ET DE STABILISATION DE LA ROUTE RICHARD – CONTRÔLE QUALITATIF DES SOLS ET DES MATÉRIAUX – AQUA INGENIUM

CONDISÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a reçu, le 8 septembre 2025, une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, signée par Madame France-Élaine Duranceau,

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 9 septembre 2025

confirmant l’octroi d’une aide financière dans le cadre du Volet aménagement résilient du Programme de résilience et d’adaptation face aux inondations;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé, par invitation écrite, à une demande de soumissions pour les services de contrôle qualitatif des sols et des matériaux (essais et contrôles en chantier et en laboratoire) dans le cadre des travaux d’enrochement et de stabilisation de la route Richard;

CONSIDÉRANT QUE l’ouverture des soumissions a eu lieu le 26 août 2025 à 14 h et qu’aucune soumission n’a été reçue à ce moment;

CONSIDÉRANT QUE, subséquemment, une première soumission a été reçue par courriel le 28 août 2025 de la part de LER inc. au montant de 21 065 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QU’une deuxième soumission a été reçue par courriel le 9 septembre 2025 de la part d’Aqua Ingenium au montant de 19 564 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE l’analyse des offres conclut que le plus bas soumissionnaire conforme est Aqua Ingenium;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

D’adjuger à Aqua Ingenium le contrat pour le contrôle qualitatif des sols et des matériaux relatifs aux travaux d’enrochement et de stabilisation de la route Richard, pour un montant de 19 564 \$, taxes en sus.

D’autoriser Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à l’exécution de la présente résolution.

D’imputer la dépense aux postes budgétaires appropriées et de reconnaître la contribution financière gouvernementale annoncée dans le cadre du programme mentionné ci-haut et selon le profil financier énoncé à la résolution numéro 2025-09-128 de la séance ordinaire du 2 septembre 2025.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

PÉRIODE DE QUESTIONS LIMITÉS AUX SUJETS INSCRITS À L’ORDRE DU JOUR

Monsieur Rémi Fortin, maire, ouvre la période de questions, limitée aux sujets inscrits à l’ordre du jour. Il est constaté qu’aucun membre du public n’est présent à la séance extraordinaire, aucune question n’est posée.

2025-09-141

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance extraordinaire du 9 septembre 2025, l’ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 18 h 33.

Rémi Fortin
Président de la séance

Joyce Bérubé
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Rémi Fortin
Maire